



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 25 octobre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue des Constellations, 27.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous nous trouvons dans le quartier des Constellations. Ce quartier construit dans les années 50 par les architectes du groupe Alpha (à qui nous devons aussi la Cité Administrative) regroupe plus de 300 maisons avec un style traditionaliste identique. Il est donc du devoir de la Commission de maintenir la cohérence architecturale du quartier.

Malheureusement, de nombreuses extensions (lucarnes, chiens assis, vérandas et autres) ont déjà été réalisées, avec ou sans autorisation. Néanmoins, cela ne justifie en aucun cas d'autres dépassements et incohérences sur ce site caractérisé architecturalement. Nous souhaitons donc que la Commission observe la plus grande prudence quant à l'obtention ou non d'un permis qui prévoit la construction d'une lucarne à latérale, visible depuis la rue. Rappelons que votre décision entraînera un précédent pour l'ensemble du quartier.

Nous plaçons pour que la Commune mette en place un règlement spécifique à l'échelle du quartier des Constellations afin de maintenir une cohérence architecturale et urbanistique en son sein et nous espérons que la récente réforme du CoBAT accélèrera la mise en place d'un RCUZ par exemple.

Ce projet propose le changement d'affectation du garage. Nous souhaitons que le muret qui souligne la parcelle de la maison soit prolongé, comme prévu dans le précédent permis, tout en gardant un passage (maximum 1,20m) pour l'accès latéral au jardin. La zone de recul devra quant à elle être réhabilitée en zone perméable et mise à niveau avec le reste de la zone.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.